

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 16 octobre 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à dans la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Christophe CHAILLOU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

PRESENTS : M. CHAILLOU, Mme DESNOUES, M. LAVAL, Mme HAMEAU, M. VILLARET, M. RIVIERE DA SILVA, Mme BELLIZIO, M. LACOU, Mme BUREAU, Mme MOULIN, M. PIVAIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, Mme GAMBONI, Mme BOIS, M. ZING TSALA, Mme GAUTHIER, Mme NOGUES, M. LAFRAYHI, M. HUBERT, M. HUYGHUES DES ETAGES, Mme DAHOU, M. DUPRE, Mme PAROU.

Formant la majorité des membres en exercice.

OBJET : Solidarité avec les populations de la Libye
– Subvention exceptionnelle à la Croix Rouge Française.

ABSENTS ET REPRESENTES : Mme LE BIHAN a donné pouvoir à M. HUBERT, M. DIARRA a donné pouvoir à Mme GAMBONI, Mme DANGE a donné pouvoir à M. ZING TSALA, Mme LOQUET a donné pouvoir à M. VILLARET, M. PAOLI a donné pouvoir à M. LAVAL, M. RINA-BASILIO a donné pouvoir à Mme HAMEAU, M. MABOUSSOU a donné pouvoir à M. PASSEGUE, Mme CAKIR a donné pouvoir à Mme BELLIZIO.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AUCUN ABSENT

SECRETARE DE SEANCE : M. HUBERT.

Pour le Conseiller Départemental-Maire

Et par délégation

La 1^{ère} Adjointe Sport et santé



Veronique DESNOUES
(Loiret)



2023-411 Solidarité avec les populations de la Libye – Subvention exceptionnelle à La Croix-Rouge Française.

Le 10 septembre 2023, la ville de Derna en Libye, ville côtière de 100 000 habitants à l'est du pays, a été durement frappée par la tempête Daniel, provoquant la rupture de deux barrages et faisant près de 3 800 morts et 10 000 disparus.

Les nombreux rescapés ont plus que jamais besoin de la solidarité internationale pour leurs besoins vitaux. La priorité est de coordonner les secours et l'aide aux habitants.

Conformément à ses valeurs et ses engagements en faveur de la solidarité internationale, la ville de Saint Jean de la Ruelle propose d'apporter un soutien envers les habitants des régions sinistrées par le biais d'une aide financière versée à la Croix-Rouge Française.

La Croix-Rouge Française est en contact direct et permanent avec l'ensemble du Mouvement Croix-Rouge et Croissant-Rouge pour déployer des moyens humains et matériels et venir en soutien du Croissant-Rouge libyen.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'exprimer la solidarité des stéoruellans vis-à-vis des populations sinistrées en soutenant les actions de La Croix-Rouge sur place à destination des victimes de la tempête.

Vu l'article L1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 9 octobre 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 5 000 € à la Croix-Rouge Française,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal, nature 6748, fonction 04.

Pour extrait certifié conforme
Pour le Conseiller Départemental-Maire
Et par délégation

La 1^{ère} Adjointe Sport et santé



Veronique DESNOUES